

NOTICE

« HEBERGEMENT CHEZ UN PARTICULIER »

Vous êtes une personne seule ou une famille, hébergée temporairement par un particulier dans un logement qu'il occupe régulièrement et de façon permanente.

Vous souhaitez mettre fin à cet hébergement et déposer un recours auprès de la commission DALO pour que votre demande de logement social soit reconnue comme prioritaire et urgente.

Vous devez cocher la case 9.2 du formulaire de recours amiable et saisir tous les renseignements demandés.

Cette notice attire votre attention sur les conditions indispensables pour que votre dossier soit recevable, et sur les informations nécessaires à la commission pour qu'elle puisse se prononcer sur le caractère prioritaire et urgent de votre demande de logement.

En effet, suite à l'examen de nombreux dossiers présentés par des personnes hébergées chez des particuliers, la commission a constaté que les informations concernant les caractéristiques et l'occupation du logement dans lequel était hébergé le demandeur étaient souvent insuffisantes.

C'est la raison pour laquelle, pour éviter des retards ou des refus basés sur le manque d'informations, la commission vous propose un modèle d'attestation d'hébergement, à remplir et à signer par la personne vous hébergeant, qui lui permet de donner toutes les informations nécessaires.

Par ailleurs, la commission examine le parcours résidentiel du ménage et les démarches qu'il a engagé pour trouver un logement adapté. Vous pouvez demander à votre référent social un rapport sur ce sujet ou, à défaut, apporter vous-même des précisions dans la partie libre du formulaire DALO.

Rappel des pièces à fournir :

- Le formulaire de recours amiable (cerfa n°15036*01), complètement rempli, daté et signé.

Pour le demandeur :

Les pièces justificatives obligatoires suivantes :

- La copie d'une pièce d'identité pour toutes les personnes majeures à loger,
- La copie d'une pièce d'identité, ou du livret de famille, ou des extraits d'acte de naissance, pour chacune des personnes mineures à loger.
- L'attestation d'enregistrement de la demande de logement social ou de son renouvellement fournie par l'organisme agréé.
- Les justificatifs de l'ensemble des ressources mensuelles des personnes à loger sur les trois derniers mois,
- La copie du dernier avis d'imposition ou de non imposition, nécessaire pour l'accès à un logement social (indispensable pour les candidats au logement social),
- Si vous percevez des prestations de la caisse d'allocations familiales (CAF), le justificatif fourni par celle-ci, avec le détail des prestations reçues.

Les pièces justificatives complémentaires suivantes :

- Le rapport de votre référent social, notamment sur votre parcours résidentiel,
- La copie de votre ou de vos lettres de refus si vous avez refusé une ou des offres de logement social,
- La copie de la lettre de refus d'un organisme de logement social si celui-ci a rejeté votre demande.

Pour l'hébergeant :

Les pièces justificatives suivantes :

- L'attestation d'hébergement, **complètement remplie, datée et signée** (voir modèle joint en annexe)

Les pièces justificatives complémentaires suivantes :

- Les justificatifs d'identité de l'hébergeant,
- Les justificatifs des caractéristiques du logement (bail, titre de propriété, etc)

ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Ce document est à remplir par les particuliers hébergeant un ménage déposant un recours dans le cadre du droit au logement opposable (DALO) dans les Bouches du Rhône.

Je, soussigné (NOM Prénom)

Téléphone :

Immatriculé à la CAF sous le numéro (s'il y a lieu) :

déclare héberger la personne déposant un recours en commission DALO suivante:

.....

à l'adresse suivante :

code postal : ville :

depuis le :

Je joins à cette attestation les informations nécessaires à la commission pour apprécier les conditions d'occupation de mon logement.

Informations ou commentaires complémentaires libres de l'hébergeant :

Je certifie sur l'honneur la sincérité des informations données dans cette attestation.

J'autorise le service instructeur de la commission de médiation à consulter les organismes sociaux pour vérifier les informations fournies dans cette attestation.

Le
Nom, prénom et signature de l'hébergeant

Pièces justificatives : justificatifs d'identité de l'hébergeant, justificatifs des caractéristiques du logement (bail, titre de propriété, etc)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant qui peut s'exercer auprès du secrétariat de la commission départementale de médiation.

RENSEIGNEMENTS SUR LE LOGEMENT (à remplir complètement)

Je suis propriétaire locataire dans le parc privé locataire dans le parc social
 d'un appartement d'une maison

Surface habitable du logement : m2

La surface habitable est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres.

Nombre de pièces principales habitables : pièces

Sont considérées comme pièces principales habitables : le séjour, les chambres, les mezzanines, à condition qu'elles comportent une fenêtre ouverte sur l'extérieur et présentent une surface égale ou supérieure à 9 m2 et une hauteur sous-plafond égale ou supérieure à 1,80 m.

Etage: **Ascenseur:** oui non**Etat du logement (s'il y a lieu):****RENSEIGNEMENTS SUR L'OCCUPATION DU LOGEMENT (à la date de la demande)**

NOM Prénom	lien de parenté avec l'hébergeant	âge	sexe M/F	à charge oui/non	handicap oui/non
Ménage de l'hébergeant					
	hébergeant				
Ménage du demandeur DALO à reloger					
Autres personnes occupant le logement					

Signature de l'hébergeant